

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2003

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
 MM. Philippe DECREY et Claude DETRUCHE, Conseillers administratifs

M. José FISCHER, Président du Conseil municipal
 Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESPLAND, EGGER, JAQUET, KABY, STROUMZA et TOMASINI.
 MM. BROENNIMANN, DROZ, EHINGER, FAVRE, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusés :

Mme DESJACQUES CARNEGIE
 MM. AGRANIOU et AMOUDRUZ

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2003.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétition
 - 5.1. Pour préserver les espaces de verdure et de loisirs dans le quartier du Curé-Desclouds. Discussion. Vote.
6. Initiative « Halte au bétonnage - sauvagardons les espaces-verts à Thônex ». Discussion. Vote. **(DM-03-09)**.
7. Demande d'un crédit d'étude de Fr 90'000,- en vue de la reconstruction du collecteur communal d'eaux usées au chemin de Bédex et chemin du Pont-Noir. Discussion. Vote. **(DA-03-28)**.
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 114'000,- à titre de subvention complémentaire à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex. Discussion. Vote. **(DA-03-29)**.
9. Projets de délibération.

10. Projet de motion :

10.1. Déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, concernant la pose de bancs « pour offrir meilleur confort et convivialité de nos rues, en particulier pour les personnes âgées et mères avec petits enfants ». **(MM-03-03)**.

11. Propositions du Conseil administratif.

12. Questions écrites.

13. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2003

1.1. Correction

A la page 77 :

- La délibération a été lue par Mme Doris Constantin et non par Mme Evelyne Despland-Brander.

Suite à cette remarque le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

Mme Stroumza rappelle qu'il faudra approuver certains procès-verbaux de séance de commissions réunies.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. José Fischer, Président, informe ou porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

2.1. Une réunion des présidents de commission aura lieu le mardi 6 janvier 2004 à 18h.15 afin d'établir le planning du premier semestre 2004.

2.2. A 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

3.1.1. Course de l'Escalade

Je rappelle que les enfants peuvent se faire rembourser la finance d'inscription à cette course en se présentant au guichet de la Mairie.

3.1.2. Cornets de Noël

Ce vendredi le Conseil administratif ira procéder à la distribution de ces cornets dans les écoles communales.

3.1.3. Journée de la propreté

A l'occasion de cette journée nous avons demandé aux classes intéressées de réaliser des dessins ayant pour thème la propreté. Ces dessins ont été exposés au centre commercial pendant le mois d'octobre. Les treize classes qui ont participé à ce concours recevront un prix en espèce afin d'alimenter leur fonds pour les courses d'école.

3.1.4. Petite enfance

Suite à la présentation de M. Bari auprès des trois commissions concernées des communes chênoises nous sommes dans l'attente de son rapport et espérons pouvoir le présenter à la commission des Écoles en début d'année.

3.1.5. Agenda 21

Un constat d'état des lieux du projet « action 21 » doit être fait et cette mission sera probablement confiée à un étudiant de l'EPFL préparant un travail de mémoire sur l'environnement. Des renseignements complémentaires vous seront donnés.

3.1.6. Thônex-Sud

Nous avons mandaté Mme Ortis pour une étude d'urbanisme englobant le projet de la nouvelle Mairie ainsi que la zone de rencontre du chemin du Bois-Des-Arts et la sortie du chemin du Curé-Desclouds sur l'avenue de Thônex. La déviation de l'avenue de Thônex ainsi que le nouveau giratoire seront également revus par cette étude.

3.1.7. Gestion des affaires publiques

L'Université de Genève organise une série de cours concernant la gestion des affaires publiques et le Conseil administratif a décidé de financer à raison de Fr 200,- chaque Conseiller municipal qui désire prendre part à ces cours.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Jardins familiaux

Le parking prévu pour les jardins familiaux de Mon-Idee cause un problème, notamment en cas de pluie. Des travaux vont être effectués dès que les conditions météorologiques le permettront.

3.2.2. Déchetterie de Villette

Le Conseil administratif a proposé un projet de déplacement de cette installation auprès d'un propriétaire et d'un locataire d'un champs voisin. Le locataire a déjà donné son aval, nous attendons la réponse du propriétaire. Nous pensons que ce problème pourrait trouver rapidement une solution.

3.2.3. Tri des déchets

Après une discussion avec les services concernés de l'État, le Conseil administratif a pu constater avec une certaine tristesse le mauvais rang de la commune en ce qui concerne le tri des déchets. Nous nous engageons pour 2004 à entreprendre des actions très précises afin d'améliorer notre position à ce sujet.

3.2.4. Agents de sécurité municipaux (ASM)

Deux agents ont récemment été assermentés, notre équipe est donc au complet.

3.2.5. Carte de Conseiller municipal

Le CSSM a décidé d'accorder la gratuité de l'entrée à la patinoire pour les Conseillers municipaux munis d'une carte de légitimation et ceci à partir du 1^{er} janvier 2004.

3.2.6. Volley-Ball

Demain soir aura lieu la 8^{ème} de finale de la coupe d'Europe au CSSM nous comptons sur vous pour venir supporter le Chênois Volley-ball.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. Sortie du Conseil municipal

Comme à l'accoutumée, en début de chaque législature, une sortie est prévue dans notre commune jumelle de Graveson. Les dates suivantes ont été retenues : vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 avril 2004. Vous recevrez rapidement un courrier en vue votre inscription et selon le nombre de participants nous donnerons la possibilité aux anciens Conseillers municipaux de se joindre à nous.

3.3.2. Commission Sociale

Le 13 janvier 2004 une séance a été fixée afin d'auditionner les représentants de l'association des amis suisses d'Haïti.

Le 26 février une autre séance aura lieu avec la participation de M. P.-F. Unger, Conseiller d'État qui viendra nous donner des informations concernant la nouvelle structure des CASS.

3.3.3. Préau école Adrien-Jeandin

L'utilisation des jeux pose toujours un souci. Le Conseil administratif a rencontré les diverses parties concernées, nous avons demandé à M. Sommer, travailleur social hors murs, de se rendre sur place pendant les week-end afin de nous faire un rapport, d'ici fin janvier sur la situation dans ces préaux.

3.3.4. Allocations de Noël

Comme vous le savez la commune verse des allocations de Noël aux personnes nécessiteuses, ceci représente un montant total de Fr 225'148,50, il faut reconnaître que ceci représente une grande action. Il y a également des paquets de Noël qui sont distribués ainsi que des sommes remises aux différents EMS de la commune.

4. Rapport des commissions

M. le Président passe la parole aux Présidents ou vice-présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 novembre 2003 :

1. Présentation du plan de site de Villette.

Exposé de :

- *Mme Sabine NEMEC-PIGUET, architecte
Chef du Service des monuments et sites.*
- *Mme Isabelle SCHMID BOURQUIN, architecte
Service des monuments et sites.*
- *Mme Muriel ZIMMERMANN et M. Darius GOLCHAN,
architectes, Atelier d'architecture hybrIDéES,*

Il a été demandé que le plan de site et le règlement soient envoyés aux commissaires après quelques corrections qui y seront apportées.

Une discussion avait pour sujet la création d'un parking de 45 places souterrain afin de régler les problèmes de parking dans ce hameau ainsi que la possibilité de construire une trentaine de logements d'une hauteur d'environ 6 mètres soit rez plus 1 étage.

- 4.2. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emplois, Voirie & Cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 novembre 2003 :

1. Présentation du plan de réaménagement du parc et des jeux derrière la salle des Fêtes.

Le 29 octobre 2002 trois propositions avaient été présentées à la commission. Finalement le projet de M. Henchoz avait été retenu. Il avait été demandé certaines modifications ainsi que des équipements complémentaires. Le nouveau projet nous a donc été présenté lors de cette séance.

Il s'agit d'un parc équipé pour des enfants de 6 à 12 ans, la plupart des commissaires se sont étonnés du peu de modifications qui ont été apportées au projet initial malgré les demandes qui ont été faites. Les commissaires ont été également étonnés qu'il n'y ait pas d'équipements prévus pour les adolescents. Ceci a donné lieu à une discussion mitigée concernant le mélange des âges dans ce parc.

L'idée d'installer une fontaine dans ce parc a été abandonnée ; d'autres sujets ont été abordés tels que la plantation d'arbres fruitiers, le type de bancs qu'il conviendrait d'installer ainsi que l'opportunité de mettre des WC avec coin lavabo.

Suite à ceci quatre votes ont été soumis aux commissaires :

- 1) l'installation d'un équipement spécifique pour les adolescents a été refusée par 4 voix contre 3.*
- 2) la plantation d'arbres fruitiers a été acceptée à l'unanimité.*
- 3) La disposition de façon conviviale de gros cailloux qui peuvent servir de banc, cette proposition est refusée à l'unanimité moins 1 voix.*
- 4) le projet général tel que présenté tout en sachant qu'il peut évoluer est accepté par 6 voix et 1 abstention.*

- 4.3. M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 novembre 2003 :

1. Présentation du plan de réaménagement du parc et des jeux derrière la salle des Fêtes.

La commission a suivi le débat concernant ce projet et a retenu qu'à l'étape du pré-projet celui-ci se montant à Fr 475'000,- et le montant final est de Fr 820'000,-.

Des informations ont été demandées à M. Henchoz quant à ce surplus de coût. Passablement d'informations ont été données à ce sujet et les commissaires ont demandé qu'un comparatif soit fait entre la proposition de base et le projet final afin de justifier l'augmentation de ce coût.

La commission n'a pas voté ce crédit et reste dans l'attente des informations complémentaires.

- 4.4. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 décembre 2003 :

1. Petite enfance

Audition de M. Jean-Paul Bari, consultant en gestion publique

Lors de la séance du 4 décembre nous avons reçu M. Bari, mandaté par les trois communes chênoises pour faire une étude sur l'état des lieux et les besoins en structure d'accueil de la petite enfance.

Un questionnaire fut établi et présenté par téléphone aux parents d'enfants de 0 à 4 ans.

600 entretiens ont eu lieu sur les trois communes ce qui représente 76% pour Thônex, deux types de gardes sont mises en évidence :

- la garde en structure institutionnelle : crèche, jardin d'enfants, etc.*
- la garde privée : maman de jour, famille, etc.*

Une suite de données fut ainsi mise à jour :

- la situation des mamans*
- la fourchette des revenus,*
- la répartition des gardes,*
- le type de garde utilisée,*

M. Tornare ayant décidé de favoriser les habitants de la Ville de Genève, les communes urbaines seront obligées de créer des places pour leurs enfants.

Il est estimé qu'il manque actuellement environ 60 places à Thônex, particulièrement chez les 0 à 2 ans. On constate également que la demande est plus importante le matin.

Mme Rochat ayant dû partir et le rapport complet n'étant pas encore parvenu aux commissaires les questions ont été reportées.

La fondation recevra M. Bari le 12 janvier. Chacun pourra préparer des remarques pour ses représentants.

La fondation étudiera la possibilité de bénéficier des subventions fédérales ainsi que d'un partenariat avec les communes ne possédant pas de crèche.

Au point 3 divers :

La situation du centre de loisirs fut évoquée. Lors de leur assemblée générale du 3 décembre dernier, le comité a exposé ses objectifs.

- *l'envoi d'un questionnaire « tout ménage »*
- *la clarification des tâches de chacun par M. Bouzouzou, le coordinateur,*
- *le projet institutionnel,*
- *la création d'une coordinatrice dans les associations communales,*

Malheureusement, peu de Thônésiens ont assisté à cette séance malgré un envoi de plus de cent lettres.

5. Pétition

5.1. Pour préserver les espaces de verdure et de loisirs dans le quartier du Curé-Desclouds. Discussion. Vote.

M. le Président donne lecture du texte de la pétition :

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Suite à la publication du projet immobilier de la société Promolac (paru dans la FAO du 9 avril 2003) visant à bâtir un immeuble administratif et artisanal sur la parcelle N°5803 située à l'entrée du chemin du Curé Desclouds, nous tenons à vous faire part, en tant qu'habitants du quartier du Curé Desclouds, de nos inquiétudes vis à vis de ce projet, contre lequel les habitants riverains comptent recourir.

1. Cette parcelle à l'entrée du chemin du Curé Desclouds est le seul espace vert de l'ensemble du chemin du Curé Desclouds qui offre aux enfants une possibilité de jouer sans se trouver à proximité immédiate des habitations. De très nombreux enfants utilisent chaque jour ce terrain, qui leur permet de jouer librement et en sécurité (chose qui n'est pas possible dans la zone qui borde le Foron).

Le quartier du Curé Descloids comporte plusieurs centaines de logements, il a une densité de construction très élevée (supérieure de 30% à ce qui avait été prévu dans le PLQ (plan localisé de quartier)), et les espaces et équipements destinés aux loisirs sont très insuffisants compte tenu du grand nombre d'enfants qui y vivent. Nous vous rappelons que ce PLQ a été élaboré alors que très peu d'habitants vivaient dans cette zone et que les équipements destinés aux enfants ont été sous-évalués (équipements scolaires trop petits, absence de terrains de loisirs sauf pour les tout-petits...).

2. Le trafic automobile du quartier va être rendu plus difficile par les activités à caractère économique prévues dans cet immeuble. Les deux voies d'accès au quartier depuis l'avenue de Thônex sont « fragiles », elles seront surchargées. Nous vous rappelons que le chemin du Curé Descloids est une rue résidentielle, où le trafic doit être modéré par des systèmes de ralentisseurs (gendarmes couchés, chicanes). De plus, il s'agit actuellement d'un chemin privé, où l'entretien incombe aux propriétaires, toute augmentation des nuisances deviendrait très problématique. Les mêmes difficultés se posent dans le chemin du Bois Des Arts, situé en « zone de rencontre » ; les risques d'accidents y sont très sérieux, et il faut y ajouter les dangers liés à la sortie de l'école.

C'est pourquoi nous -habitants du quartier du Curé Descloids - demandons au Conseil Municipal nouvellement élu de prendre toutes les mesures utiles pour maintenir ou reconstituer des zones de verdure destinées aux enfants dans le quartier et plus particulièrement d'étudier l'opportunité de racheter la parcelle 5803 à l'entrée du chemin du Curé Descloids pour en faire une zone verte à disposition des enfants et des habitants du quartier. Nous demandons aussi au Conseil Municipal d'étudier, en lien avec les habitants et avec les autorités compétentes, toutes les mesures envisageables pour la modération du trafic dans le quartier.

Les habitants du Curé Descloids

M. le Président informe que le Bureau propose de renvoyer celle-ci aux commissions suivantes :

- Urbanisme & Développement durable
- Circulation,
- et Sécurité

Afin de la traiter avec celle déposée par les habitants du chemin du Bois-Des-Arts.

La parole n'étant pas demandée il est passé au vote la proposition du Bureau :

Au vote :

- *La proposition du Bureau de renvoyer la pétition aux commissions de l'Urbanisme & Développement durable, Circulation et Sécurité est acceptée à l'Unanimité.*

6. Initiative « Halte au bétonnage - sauvagardons les espaces-verts à Thônex ».
Discussion. Vote. (DM-03-09).

- Mme Isabel Roachat, Maire et Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable : voici un petit rappel historique qui permettra de mieux comprendre l'objectif visé par le projet de délibération qui vous est proposé ce soir.

L'essentiel des considérants du projet de délibération suffit à expliquer la démarche juridique.

Par arrêté en date du 25 juillet 2001, le Conseil d'État a constaté l'aboutissement de cette initiative. Suite à ceci, un planning ainsi qu'une marche à suivre ont été établis selon les divers articles de loi se référant au droit d'initiative.

L'adoption du plan directeur cantonal par le Grand Conseil en septembre 2001 qui densifie le périmètre « Mon-Idee - Communaux d'Ambilly » comme une des réserves pour l'extension de la zone urbaine ainsi que le dépôt de l'initiative communale que nous traitons ce soir a enclenché différents délibérés et résolutions qu'il semble utile de rappeler.

Ces résolutions ont été adoptées en bloc le 9 octobre 2001 et avaient pour objets :

1. Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly nécessitant une dérogation du Conseil municipal à cause de son CUS,
2. Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly nécessitant une dérogation du Conseil administratif à cause de son CUS,
3. Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly dérogeant aux zones actuelles,
4. Préavis négatif à toute demande d'autorisation de construire dans les communaux d'Ambilly en cas de déclassement.

Il faut donc noter que toutes ces résolutions, au cas où le cadre légal le permettrait, vont dans le sens des initiants.

En effet, il s'est très vite avéré que cette initiative, dans sa teneur originelle ne pouvait être reçue dans sa totalité, tant dans un point de vue formel que sur le fond. En raison de la non conformité de deux invites ; le moratoire de 15 ans ainsi que l'opposition au plan directeur cantonal.

Le 23 avril 2002 le Conseil municipal a donc déclaré partiellement valide l'initiative, soit l'invite suivante :

- de s'opposer par tous les moyens légaux au déclassement des terrains compris dans la zone des Communaux d'Ambilly.

Afin de respecter les délais légaux c'est donc le 13 mai 2003 que le Conseil municipal a pris partiellement en considération cette initiative avec l'invite que nous allons voter ce soir. Pour mémoire la délibération qui vous est présentée doit être votée avant le 2 janvier 2004.

Il est important de vous préciser que le Conseil administratif vous propose un projet de délibération respectant l'esprit du texte résiduel qui assure un ancrage qui peut s'avérer nécessaire dans la seule loi d'aménagement communal que nous avons à disposition à savoir : notre plan directeur communal.

Le plan directeur cantonal se réfère d'ailleurs à notre plan directeur communal et nous pouvons nous féliciter d'être allés de l'avant en 1999 avec l'adoption de celui-ci car son contenu, notamment sur la fiche « J » et les contraintes qu'elle comporte n'auraient jamais existées. On les trouvent mentionnées dans la loi supérieure d'aménagement cantonal. Nous vous proposons de voter ce projet, afin de respecter les délais légaux, et afin de rendre hommage aux initiants pour l'immense travail accompli dans la commune afin de faire connaître haut et fort la position de 2.000 habitants qui trouvent, ce soir, la concrétisation de cette initiative par le projet qui vous est soumis au vote.

Cette initiative a l'immense avantage de faire démarrer un processus de prise de conscience tant par la population que par les autorités et nous vous demandons de voter ce projet qui nous permettra de poursuivre sur la route de la concertation.

La discussion est ouverte :

M. Hyde : au nom du groupe radical je souhaiterais proposer un amendement dans les considérants du projet de délibération, ceci afin d'aller dans le sens des explications de Mme le Maire au sujet de l'historique de cette initiative. Il s'agirait d'intégrer les décisions qui ont été prises par le Conseil municipal en date du 9 octobre 2001. Il faudrait donc intercaler le texte suivant :

- *Vu la délibération du 9 octobre 2001 du Conseil municipal intitulée « les communaux d'Ambilly »,*
- *Vu les résolutions du 9 octobre 2001 du Conseil municipal intitulées :*

- 1) *« Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly nécessitant une dérogation du Conseil municipal à cause de son CUS ».*
- 2) *Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly nécessitant une dérogation du Conseil administratif à cause de son CUS ».*
- 3) *« Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly dérogeant aux zones actuelles ».*
- 4) *Préavis négatif à toute demande d'autorisation de construire dans les communaux d'Ambilly en cas de déclassement ».*

Mme Stroumza : au nom du groupe des socialistes et des verts je vais vous présenter notre position sur le projet de délibération qui vise à concrétiser l'initiative « Halte au bétonnage ».

Au préalable, j'aimerais rappeler que depuis le lancement de cette initiative notre position est claire et qu'elle n'a pas varié.

Nous avons annoncé dès le départ que cette initiative avait été lancée avec beaucoup de désinvolture, car elle avait été très mal préparée. 2.000 citoyens ont signé, de bonne foi, cette initiative intitulée, de manière démagogique, « Halte au bétonnage - sauvagardons les espaces-verts à Thônex ». Franchement, quel est le citoyen qui ne signerait pas une telle initiative ?

Quant à la demande de cette initiative, nous avons d'emblée annoncé que celle-ci portait sur des compétences, qui ne relèvent pas des compétences d'un Conseil municipal et qu'en matière d'aménagement du territoire, le canton a le dernier mot, car la commune ne peut qu'émettre des préavis. L'Histoire nous a donné raison, car l'avis de droit sur cette initiative a clairement indiqué qu'un seul point sur les quatre points de l'initiative était valable. Les trois autres points ont été déclarés non valides.

On ne badine pas avec les droits démocratiques ! Nous espérons au moins que cette expérience aura servi à ceux et à celles qui s'apprêteront à lancer des initiatives communales ces prochaines années. Récolter des signatures sur des objets qui sont ensuite déclarés non-valides, c'est dangereux pour la démocratie. Comment voulez-vous qu'après les citoyens aient confiance dans leurs représentants politiques ?

L'initiative vise à créer une situation de confrontation avec l'État, où la commune ne peut qu'être perdante, compte tenu de la crise du logement et des pressions politiques inévitables de tous les milieux représentés par les partis de ce Conseil municipal, à savoir les milieux des locataires, les syndicats, les milieux économiques et patronaux, les milieux de la construction et les milieux immobiliers. Tous ces milieux sont favorables au déclassement des Communaux d'Ambilly.

Notre groupe n'a cessé de chercher une solution réaliste tenant compte de ce rapport de forces et permettant d'avoir une position claire afin de pouvoir négocier avec l'État sur le futur développement des Communaux d'Ambilly.

Nous avons proposé un projet de délibération qui reprenait l'ensemble des conditions préalables à tout développement de ce secteur qui figurent dans le plan directeur communal. Ce projet a été renvoyé en commission en avril 2002 grâce aux voix socialistes, libérales et une voix PDC. Depuis, le président de la commission d'urbanisme, l'ancien et le nouveau, n'a pas jugé utile de traiter cet objet malgré des multiples relances de notre groupe. Dommage, car une négociation entre les groupes et avec les initiants aurait pu éviter le climat détestable que notre commune a connu ces dernières années. Et on aurait peut-être même pu arriver à faire retirer l'initiative. Qui sait ?

Nous avons aussi proposé d'organiser un voyage d'étude pour les Conseillers municipaux, avec la participation des initiants, de quelques réalisations d'urbanisme intéressantes en Suisse allemande pour bien prendre conscience qu'il est possible de construire sans faire des tours du Lignon ou des Avanchets parc. Notre collègue Martin-Paul Broennimann a même préparé un projet de voyage précis avec des quartiers à visiter et un horaire sur deux jours. Là aussi, aucune suite n'a été donnée à cette proposition.

La prise en considération a été votée par le Conseil municipal le 13 mai dernier. D'après la loi, le Conseil administratif doit présenter un projet de délibération dans un délai de trois mois. Le Conseil municipal aurait donc dû recevoir cette proposition en septembre, ce qui aurait permis de la discuter. Or, il a fallu que notre groupe attire l'attention du Conseil administratif sur les délais légaux pour que cela bouge !

À cause de cet immobilisme à tous les niveaux, notre Conseil municipal se trouve maintenant le dos au mur avec une obligation de voter le projet de délibération séance tenante, en discussion immédiate ce soir. Sur un sujet de cette importance, c'est vraiment dommage.

Maintenant quelques remarques sur le texte du projet de délibération. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce texte est flou et peu précis. Il renvoie tout au plan directeur communal. Or, celui-ci ne parle que des conditions préalables indispensables auxquelles toute réalisation d'importance devrait être soumise. Il ne se prononce pas sur le développement souhaité, mais demande seulement une image directrice concertée. Rappelons aussi que ce plan directeur communal est fragile, car il n'a pas été approuvé par le Conseil d'État selon la nouvelle procédure.

Le projet de délibération montre surtout l'embarras du Conseil administratif qui, après avoir fait fortement campagne en faveur de l'initiative, se rend compte, une fois aux responsabilités, que la situation est complexe et que cette initiative est indéfendable sur le plan de l'intérêt de la commune.

Le président du DAEL, M. Laurent Moutinot, l'a clairement dit devant ce Conseil municipal : le développement des Communaux d'Ambilly est prévu dans le plan directeur cantonal, approuvé par le Grand Conseil et le Conseil fédéral. L'État a la ferme volonté de réaliser ce secteur quitte à passer outre l'avis de la commune. L'intérêt général cantonal primera sur l'intérêt particulier de la commune de Thônex. C'est la dure réalité et le seul moyen pour la commune de s'y opposer serait de lancer un référendum contre la décision de déclassement du Grand Conseil. Il ne faut pas seulement récolter 7.000 signatures, mais il faut aussi gagner une votation cantonale sur un sujet qui ne concerne que quelques communes de la rive gauche. C'est perdu d'avance.

Notre groupe estime que nous avons tout essayé pour amener un peu de raison dans le climat passionnel créé par cette initiative. Nous n'avons pas réussi, car cette initiative a été lancée et utilisée à des fins électorales où l'intérêt de notre commune a pesé bien peu.

C'est la raison pour laquelle, notre groupe se réjouit d'arriver à la fin de la procédure prévue par la loi. Nous voterons la discussion immédiate, mais nous nous opposons au projet de délibération, car trop d'occasions ont été perdues pour concrétiser cette initiative de manière intéressante et positive pour notre commune.

- Mme Rochat : j'avais attiré l'attention de tout le monde dès le mois de juillet concernant les délais légaux et ce n'est pas mon accession au Conseil administratif qui m'a rendue attentive. La meilleure preuve est que mon groupe avait voté votre projet de délibération dans sa globalité. Ce n'est pas votre e-mail du mois d'octobre qui m'a fait penser qu'il fallait que l'on s'occupe de cette initiative. Votre projet avait l'avantage d'être un véritable contre-projet et nous n'allons pas, par respect à votre contre-projet, l'examiner dans les derniers mois du délai légal.

L'aménagement du territoire communal est une affaire complexe et cette initiative ne le rend pas plus simple. Je l'ai annoncé lors du dernier Conseil municipal ; nous allons organiser une concertation avec les initiants, la population à travers les associations et le Conseil municipal.

M. Forte : nous apprenons, ce soir par le groupe socialo-vert, que de toute manière on a beau décider ce que l'on veut le canton aura de toute manière le dernier mot, c'est bien là notre souci. Si nous devons construire sur cette parcelle ou une autre c'est avec une réelle concertation, et Mme Stroumza vous le savez très, ce que propose M. Moutinot est une pseudo-concertation. Il est important que ce soir le Conseil municipal vote le projet qui nous est soumis pour que M. Moutinot et sa cohorte du DAEL se mette autour d'une table et que l'on puisse discuter.

M. Uehlinger : la commission d'Urbanisme n'a pas besoin de faire un travail complet de consultation sur l'urbanisation des Communaux d'Ambilly alors que le déclassement n'a pas encore été prononcé.

Mme Stroumza : le contre-projet du parti socialiste a été renvoyé en commission en avril 2002, nous avons donc une année et demie pour le traiter. Ne venez pas nous dire tout d'un coup que nous n'allons pas traiter ce sujet dans l'urgence.

M. Broennimann : je ne peux pas laisser dire que M. Moutinot fait de la pseudo-concertation car il a été ouvert au dialogue et il est prêt à recevoir vos idées et remarques.

M. Forte : nous n'avons pas dû entendre la même chose en commissions réunies. Je vous invite à relire les réponses de M. Moutinot qui figurent dans le procès-verbal de cette séance où certains propos se concluent par : « de toute façon on fera ce que l'on voudra... »

M. Favre : il me semble bien que j'ai entendu la même chose que M. Forte concernant les propos tenus par M. Moutinot. Cependant, nous ne sommes pas là ce soir pour savoir si le Conseil municipal doit discuter ou pas avec le Président du DAEL mais nous sommes là pour répondre à une attente de 2.000 citoyens. Ceci a plus de poids que les intentions d'un Conseiller d'État.

Je suis un peu surpris quand j'entends les propos de Mme Stroumza que l'on n'a pas bien regardé l'intérêt communal, alors que nous voulons justement ralentir cette urbanisation sur notre commune. Nous avons déjà fortement urbanisé avec le nouveau quartier du Curé-Desclouds nous aimerions ralentir pendant un certain temps de manière de pouvoir répondre en amont à toutes les infrastructures nécessaires à une densification telle qu'elle est apparemment prévue. Je pense donc que l'intérêt communal est préservé par cette initiative. Je suis également surpris d'entendre qu'il y a eu un climat détestable, il est vrai qu'il y avait une certaine irritation pendant la séance avec M. Moutinot car on a compris que les propos de la commune n'avaient pas grand poids, il suffit de voir ce qu'il s'est passé dans la commune de Cologny.

En refusant le projet de délibération que veut le PS et les Verts sur cette commune de Thônex ?

Mme Stroumza : nos partis ont déposé un projet de délibération qui reprenait clairement ce qui est indiqué dans le plan directeur communal. Je vous rappelle que ce qui figure sur la fiche de coordination concernant les Communaux d'Ambilly étaient principalement des propositions faites par M. Sommaruga et moi-même.

Le groupe socialiste a également déposé un projet de motion afin d'instituer un fonds de compensation sur le plan cantonal afin d'aider et venir en aide aux communes qui subissent un développement important. Cette motion a été refusée par tous les autres groupes présents autour de cette table. Ne venez pas dire que vous ne savez pas la position des socialistes sur ce dossier.

M. Grandgirard : j'apprends que le plan directeur communal, notamment en ce qui concerne les Communaux d'Ambilly, a été réalisé par le groupe socialiste, j'ai donc du changer de parti pendant la législature ! Car nous avons participé, voire plus que participer à l'élaboration de cette fiche, quant aux infrastructures et différentes choses à mettre en place. Ce travail était une collaboration de l'ensemble des personnes qui siégeaient à la commission de l'Urbanisme ce n'est pas un seul parti qui a fait des propositions je trouve donc cette affirmation malhonnête !

Les initiants demandent un moratoire pour que l'on réfléchisse et que l'on mette en place les infrastructures nécessaires pour un développement harmonieux des Communaux d'Ambilly et ceci est quelque chose d'intelligent que je continuerai de soutenir.

M. Forte : donne un extrait des réponses données lors de la séance en commissions réunies citée plus haut :

- « ...La commune peut participer au niveau du pilotage politique. La concertation provoque souvent des frustrations car on ne peut pas tenir compte de tout. Elle n'est pas un droit de veto... »

Ceci prouve qu'avec M. Favre nous avons bien entendu la même chose ! D'autre part, lorsque j'entends que le parti socialiste prône la mixité, avec deux tiers de logements sociaux et un tiers de logements libres ? Peut-on appeler ça de la mixité ?

M. Broennimann : je constate que mes collègues MM. Favre et Forte ont l'ouïe sélective et entendent que ce qu'ils veulent bien entendre ! Le parti socialiste reconnaît qu'il y a un manque de logements sur le Canton de Genève, ceci est bien entendu le cas pour Thônex. Nous reconnaissons également que les logements sociaux ne peuvent pas uniquement être construits à Onex ou Vernier, car ces communes ne peuvent pas supporter seules la charge que cela implique, il faut donc qu'il y ait une répartition. Thônex, peut et a des possibilités territoriales qui le permette.

M. Hyde : on accuse les groupes de l'entente de faire de l'électoratisme, ceux qui en font le plus en ce moment sont les partis de gauche, les socialistes en particulier, puisqu'ils préparent la réélection de M. Moutinot dans une année et demie ! Si nous avons une sérénité dans les débats nous pourrions effectivement nous mettre autour d'une table et discuter d'aménagement du territoire avec un projet décent. Malheureusement, ce n'est pas le cas et c'est bien pour cela que l'initiative a été lancée.

La politique de résistance est malheureusement nécessaire et dictée par le mépris du jeu démocratique de certains qui préfèrent se baser sur des considérations d'ordre juridique avant de se baser sur des problèmes relationnels et du respect du droit des gens à s'exprimer les uns avec les autres. Ceci est dommage, mais c'est un fait.

Au vote :

- *l'amendement proposé en début de débat par M. Hyde est accepté par 21 voix « pour » et 3 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 36D, alinéa 1, de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes (« LAC »),

- Vu l'initiative municipale « Halte au bétonnage - sauvagardons les espaces-verts à Thônex »,
- Vu la délibération du 9 octobre 2001 du Conseil municipal intitulée « les communaux d'Ambilly »,
- Vu les résolutions du 9 octobre 2001 du Conseil municipal intitulées :
 - 1) « Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly nécessitant une dérogation du Conseil municipal à cause de son CUS ».
 - 2) Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly nécessitant une dérogation du Conseil administratif à cause de son CUS ».
 - 3) « Préavis négatif à toute construction dans les communaux d'Ambilly dérogeant aux zones actuelles ».
 - 4) Préavis négatif à toute demande d'autorisation de construire dans les communaux d'Ambilly en cas de déclassement ».
- Vu la délibération du 23 avril 2002 du Conseil municipal admettant la validité partielle de l'initiative, soit de l'invite faite au Conseil municipal de s'opposer par tous les moyens légaux au déclassement des terrains compris dans la zone des communaux d'Ambilly (première partie de la troisième invite de l'initiative),
- Vu l'arrêt du Tribunal administratif du 8 octobre 2002 confirmant la délibération du 23 avril 2002 du Conseil municipal,
- Vu la délibération du 13 mai 2003 du Conseil municipal approuvant l'initiative municipale,
- Vu qu'une initiative doit obligatoirement viser un acte sujet à délibération au sens de l'article 30, LAC,
- Vu que l'initiative impose au Conseil municipal de s'opposer par tous les moyens légaux au déclassement des terrains compris dans la zone des communaux d'Ambilly (première partie de la troisième invite de l'initiative),
- Vu que le droit de préavis de la commune en matière de modification des limites de zones s'exerce sous la forme d'une délibération (article 30, alinéa 1, lettre q), LAC),

- Vu que l'article 30, alinéa 1, lettre q), LAC, autorise le Conseil municipal à donner un préavis sur toute modification des limites de zones, que la procédure de modification soit en cours ou prévisible,
- Vu qu'aucune procédure de modification des limites de zones n'est en cours dans le périmètre visé par l'initiative,
- Vu qu'une procédure de modification des limites de zones dans ce périmètre sera nécessairement engagée par le DAEL (Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement) à court ou moyen terme, car ce périmètre est inclus dans le PAC Mon-Idee - Communaux d'Ambilly, dont les principes sont énoncés dans la fiche 2.16 des projets et mesures faisant partie du plan directeur cantonal,
- Vu que l'article 36B, alinéa 4, LAC, impose aux initiatives municipales de respecter l'ensemble du droit fédéral, ainsi que le droit cantonal,
- Vu qu'en particulier le plan directeur de la commune doit être conforme au plan directeur cantonal (article 11bis, alinéa 7, LALAT),
- Vu que la concrétisation de l'initiative par le Conseil municipal doit respecter le droit cantonal,
- Vu que la commune dispose d'un plan directeur communal adopté le 18 mai 1999 sous forme de résolution par le Conseil municipal,
- À LA MAJORITÉ (par 14 voix « pour », 8 voix « contre » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De préavis négativement tout projet de modification des limites de zones de constructions de la commune dans le secteur dit des Communaux d'Ambilly qui ne serait pas conforme au plan directeur de la commune.

Une pause de 15 minutes est accordée à l'assemblée.

7. Demande d'un crédit d'étude de Fr 90'000,- en vue de la reconstruction du collecteur communal d'eaux usées au chemin de Bédex et chemin du Pont-Noir. (DA-03-28).

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : cette canalisation est en mauvais état et a des problèmes de joints, d'affaissement et de branchements défectueux. Ces dernières années nous avons dû intervenir suite à plusieurs sinistres. Il est donc impératif de se pencher au plus vite sur les problèmes que pose ce collecteur qui est important car il fait plus de 800m.

Les travaux sont devisés à un montant se situant entre Fr 1'000'000,- à Fr 1'500'000,- ce qui démontre qu'il s'agira de travaux importants et il serait bien que l'on puisse démarrer rapidement cette étude.

M. Favre : nous savons qu'il incombe aux communes de mettre à jour le réseau de canalisations. Cependant, notre groupe se demande s'il n'était pas possible de voter directement un crédit de construction au lieu de faire ceci en deux phases, ce qui éviterait de discuter de ce type de projet plusieurs fois en commission et au Conseil municipal, vu que ce genre d'objet ne doit pas créer beaucoup de surprise.

- M. Détruche : le tracé de ce collecteur présente quelque problèmes et nous devons également tenir compte d'éventuelles participations de propriétaires privés. Nous avons également un tracé qui n'est pas tout à fait défini du côté sud. L'estimation financière que je vous ai donnée, tout à l'heure, a été faite par le service technique et ces chiffres doivent être affinés au vu de ces éléments. C'est la raison pour laquelle, ce projet doit être voté en deux phases.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité*

M. Droz : le groupe socialiste et les verts comprend la nécessité de voter une telle étude. Nous sommes, cependant, étonnés du montant de l'étude. Nous aimerions avoir plus de détails et d'explications sur le prix et les objectifs de ce projet. Il serait intéressant de pouvoir auditionner le mandataire et nous demandons le renvoi en commission de ce projet.

M. Loutan : est-ce que le collecteur d'eaux usées va être analysé en même temps que le collecteur d'eaux claires ? Ceci ne devrait-il pas être fait en parallèle ?

- M. Détruche : il s'agit uniquement du collecteur d'eaux usées.

Pour répondre à M. Droz, je précise que les honoraires d'ingénieurs et d'architectes sont en général calculés selon les normes SIA. Pour ce genre de travaux le taux de 11 à 12% est un taux normal d'honoraires. Si nous voulons entrer dans les détails, nous nous trouvons à 3,8% pour le crédit d'étude ceci devant représenter la moitié entre l'étude et l'exécution. Nous allons donc nous retrouver en dessous de 10% et je ne vois pas l'utilité d'un retour en commission pour vérifier ce calcul.

M. Loutan : je reviens sur ma question car, dans l'exposé des motifs, il est précisé que : « ...cette étude comprendra également l'analyse des collecteurs d'eaux usées et eaux claires privés, compte tenu du mauvais état général de l'ensemble des canalisations... » Y aura-t-il donc un crédit supplémentaire pour la partie concernant les eaux claires ?

- M. Détruche : l'étude tient compte de ces deux paramètres avec les raccords des collecteurs d'eaux claires des propriétaires privés.

M. Grandgirard : le groupe radical est pour la discussion immédiate.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 14 voix « pour » et 9 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

M. Loutan : une visite des lieux montre dans ce quartier une très bonne conservation des voies de passage pour la petite faune entre le Foron et les jardins des villas. Peu de murets, grilles d'écoulement bien disposées ne formant pas de pièce... Ceci est à conserver, voire améliorer tant que possible, car c'est souvent le contraire qui se passe lors de travaux de canalisation. On ajoute des murets infranchissables entre les trottoirs et la route, les grilles d'évacuation sont disposées sans tenir compte des pièges qu'elles représentent.

Pour ce qui est de l'eau, de nombreuses maisons forment un barrage à l'écoulement naturel de l'eau, du fait qu'elles sont étonnamment construites parallèlement au Foron en un cordon quasi continu ! Beaucoup ont un toit plat, et ces travaux seraient l'occasion de motiver les habitants à végétaliser tout ce qui peut l'être, en leur rappelant le soutien fiscal et les subventions possibles de l'État. Les inondations répétées sont un bon argument pour abandonner le principe eau = déchet à éliminer... La rétention sur les toits verts représente une diminution non négligeable des volumes à écouler, particulièrement en cas d'orage, comme l'expliquent des documents officiels fédéraux ou cantonaux. Le climat en profite par l'évaporation, les cours d'eau reçoivent sans à coup de l'eau gratuitement épurée, les habitants économisent de l'énergie de chauffage, de climatisation, et selon l'installation, des dépenses en eau, puisque la pluie est gratuite... Pour les motiver, on pourrait par exemple distribuer des documents aux habitants du quartier, dont : « *végétalisation extensive des toits et la rétention des toits plats à végétalisation extensive* ».

Dans cette idée là je vous propose d'accepter l'amendement suivant :

5. *Inclure dans cette étude la promotion d'une meilleure gestion des eaux claires à l'échelle du quartier, dans le sens d'un ralentissement de l'écoulement (information des riverains sur les possibilités de rétention, végétalisation des toits plats ou à faible pente, utilisation domestique, infiltration...) et le maintien des bonnes voies actuelles de migration de la petite faune, voire leur amélioration (éviction des barrages et pièges, disposition judicieuse des grilles...) selon les nouvelles directives à sortir prochainement au DIAEE et DAEL.*

M. Droz : quelle est la durée de vie d'un égout et aurait-on pu prévoir un remplacement plus rapide compte tenu de son état de vétusté ?

- M. Détruche : je ne peux pas donner avec précision la durée de vie d'un ouvrage de ce type, mais je peux vous informer que nous avons, malheureusement, encore deux quartiers où nous devons intervenir sur le même sujet, il s'agit du Château Blanc et du chemin Plein-Sud.

M. Favre : si je comprends bien l'amendement proposé par M. Loutan, il s'agit uniquement d'une information donnée par la commune au sujet de documents existants et cela n'a aucune valeur contraignante.

M. Grandgirard : je tiens à préciser que ce secteur est un peu particulier car, les eaux pluviales s'écoulent directement dans le Foron. Ceci a été prévu de cette façon à l'époque. L'information proposée par M. Loutan n'est pas forcément adaptée pour ce quartier, mais pourrait ce faire d'une manière plus générale à l'ensemble de la commune.

A plusieurs questions de Conseillers, M. Loutan confirme qu'il s'agit de faire une information aux propriétaires privés pour les inciter à prendre certaines mesures pour améliorer la qualité de l'environnement. Il précise également, suite aux propos de M. Grandgirard, que le déversement des eaux pluviales directement dans le Foron n'est pas une solution idéale, car ensuite, il faut endiguer ce dernier afin d'éviter ses débordements.

M. Forte : je me demande si cet amendement ne doit pas plutôt se trouver dans la demande du crédit de construction plutôt que dans le crédit d'étude. Le parti démocrate-chrétien ne votera pas cet amendement ce soir.

M. Stark : je rejoins l'idée de M Forte, d'autant plus que dans le descriptif de l'étude il n'est pas prévu de poste financier pour ce type d'information.

M. Droz : au contraire, je pense qu'il est intéressant de voter cet amendement maintenant car par la suite on risque d'oublier ce genre de détail.

M. Loutan : il n'y a pas de somme à voter, je me propose même de faire une conférence où je remettrai gratuitement de la documentation. Plusieurs fois on critique les suggestions en disant qu'il fallait faire ça avant ! Donc, cette fois je m'y prends au départ.

- M. Détruche : le Conseil administratif est à votre disposition pour organiser une séance commune, ceci afin que l'on évite à chaque projet de venir parler de ce genre de préoccupation. Pour qu'une fois pour toutes les habitants de la commune en soient informés. Je vous demande de retirer votre proposition d'amendement et de donner votre accord pour une séance d'information générale.

M. Loutan : je vous remercie de votre proposition et m'engage à prendre part à cette séance d'information générale, mais je maintiens malgré tout mon amendement afin de montrer notre volonté de faire quelque chose dans ce domaine.

Au Vote :

- *L'amendement proposé par M. Loutan est accepté par 14 voix « pour », 8 voix « contre » et 1 abstention.*
- La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :
 - Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 - Attendu que le collecteur communal d'eaux usées du chemin de Bédex et chemin du Pont-Noir a été réalisé au début des années 1960 et qu'il se trouve en mauvais état,
 - Attendu que cette canalisation n'est plus étanche et que son tracé, avec ses angles droits, ne favorise pas un bon écoulement des eaux,
 - Vu les récentes inondations dans ce secteur et les prescriptions en vigueur concernant l'évaluation des eaux,
 - Sur proposition du Conseil administratif,
 - À LA MAJORITÉ (par 19 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 90'000,- en vue de la reconstruction du collecteur communal d'eaux usées du chemin de Bédex et chemin du Pont-Noir (tronçon : route d'Ambilly – chemin du Foron).
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 90'000,- en même temps que le crédit de construction.
 4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
 5. D'inclure dans cette étude la promotion d'une meilleure gestion des eaux claires à l'échelle du quartier, dans le sens d'un ralentissement de l'écoulement (information des riverains sur les possibilités de rétention, végétalisation des toits plats ou à faible pente, utilisation domestique, infiltration...) ; et le maintien des bonnes voies actuelles de migration de la petite faune, voire leur amélioration (éviction des barrages et pièges, disposition judicieuse des grilles...) selon les nouvelles directives à sortir prochainement du DIAEE et DAEL.
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 114'000,- à titre de subvention complémentaire à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex. (DA-03-29).

- Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative déléguée aux Finances : en premier lieu je dois excuser l'absence de Mme Sophie Desjacques Carnegie, Présidente de la Fondation, qui ne pourra pas défendre son dossier ce soir. C'est la raison pour laquelle une lettre vous est distribuée ce soir.

A la lecture de celle-ci vous allez vous rendre compte que le crédit qui vous est demandé est moins élevé que celui initialement prévu à l'ordre du jour.

Il faut rappeler qu'au 1^{er} janvier 2003, la convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance est entrée en vigueur. A cette époque, le budget était déjà adopté. Bien qu'un montant soit prévu à la base, il y a eu une regrettable erreur de calcul.

Le manque non prévisible au budget 2003 concernant le surcoût de la convention collective s'élève à Fr 39'830,-, je ne vais pas entrer dans le détail mais vous invite à lire la documentation remise qui nous donne des chiffres précis.

En ce qui concerne la deuxième partie de la demande est due au fait que les rentrées des pensions sont comptabilisées au moment de leur paiement et qu'il n'y a pas de liste de débiteurs et ceci est un état de fait qui sera corrigé à l'avenir.

On nous annonce que la Fondation aurait besoin d'un fond de roulement pour faire face aux délais de paiement des pensions, chose que ne peut pas octroyer une autorité exécutive. C'est la raison pour laquelle une demande de crédit complémentaire de Fr 50'000,- est à rajouter au montant de Fr 39'830,- mentionné plus haut.

Le Conseil de Fondation a toujours eu le souci de la mixité concernant les revenus des parents des enfants qui fréquentent la crèche et les chiffres de l'étude de M. Bari, de la petite enfance, démontrent que cet objectif est atteint.

Au vu du document remis ce soir je vous demande de bien vouloir rectifier le projet de délibération qui vous est soumis dont le montant n'est plus de Fr 114'000,- mais de Fr 89'830,- et d'accorder votre indulgence aux bénévoles qui s'occupent de faire fonctionner cette Fondation.

Étant donné qu'il s'agit des salaires du mois de décembre, je vous demande de traiter cet objet en débat immédiat.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

M. Grandgirard : cela fait longtemps que l'on a des problèmes financiers à la crèche. Cela fait également longtemps que l'on reçoit des informations tardives et je déplore cet état de fait. L'augmentation des subventions à la crèche continue, je me pose la question de savoir si nous ne mettons pas en cause la création de futures structures thônésiennes en voyant systématiquement augmenter ces subventions !

Nous pouvons nous poser des questions quant à la gestion de cette crèche. Vous avez pris, autour de cette table, la décision d'adhérer au système de la Ville de Genève, ne devrions-nous pas directement demander à la Ville de Genève de gérer notre établissement car la Ville a l'habitude de gérer ce genre de dossier. Je reconnais que les explications écrites que nous avons reçues ce soir sont plus réalistes que la demande initiale qui accompagnait le projet de délibération. Ceci me permet également d'avoir quelques doutes quant au budget 2004 de cette institution, un retour en commission permettrait d'avoir des informations sur cette demande.

M. Forte : le groupe PDC de ce Conseil municipal, vous invite à approuver la demande qui nous est faite relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaires de Fr 89'830,- à titre de subvention complémentaire à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.

Le montant demandé peut paraître important, mais à la lumière des explications écrites qui nous ont été remises ce soir, il y lieu de décomposer le crédit de la manière suivante :

Fr 39'830,- résultent d'un vote unanime de ce même Conseil municipal le 26 avril 2001 demandant l'application de la convention collective de travail en vigueur en Ville de Genève dans le secteur de la petite enfance. Comme chacun d'entre vous le sait, une CCT est faite pour améliorer sensiblement les conditions salariales et sociales des salariés par rapport au droit minimum en vigueur réglementant les rapports de travail, à savoir le Code des obligations.

Nous n'avons pas à rougir de cette situation et nous ne pouvons que soutenir les décisions prises en son temps.

S'il est vrai que la Fondation et par délégation la crèche doivent faire face à des problématiques d'encaissement des pensions comme toute entreprise qui peine à recouvrer ses créances dans les temps en période de récessions comme aujourd'hui, il est un fait que nous ne devons pas éluder, en créant une Fondation, notre Conseil a voulu une structure indépendante autonome et subventionnée au même titre que les TPG, les HUG, etc.. au niveau cantonal.

A nous d'assumer ce choix, en permettant à la Fondation de pouvoir faire face aux situations difficiles en lui attribuant les Fr 50'000,- demandés en plus des Fr 39'830,- soit un crédit budgétaire supplémentaire total de Fr 89'830,-.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe PDC vous invite à voter la demande de crédit budgétaire supplémentaire.

M. Stark : de qui émane le document que nous avons reçu ce soir car il n'est pas signé ?

— Mme Rochat : celui-ci a été établi par la présidente et le trésorier de la Fondation.

Je m'étonne que l'on arrive, en fin d'exercice, pour demander une rallonge de crédit. Ce qui me choque dans cette demande est la participation aux frais de la caisse maladie qui devaient être connus bien avant le mois de décembre compte-tenu de la date de signature de la convention collective. Pour moi, il y a un manque évident de compétences dans la gestion de cette Fondation, je demande le retour en commission.

Mme Egger : je fais partie du Conseil de Fondation depuis le mois de septembre dernier et je fais entière confiance au trésorier. Nous recevons chaque fois des explications claires et le groupe socialiste et les verts sont pour la discussion immédiate.

Mme Jaquet : étant donné que nous sommes en fin d'année et en tant que Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse je ne vois pas quand est-ce que nous pourrions convoquer une séance pour traiter de ce sujet.

- Mme Rochat : c'est en juin que la Fondation a pris connaissance des effets rétroactifs de cette convention, ceci ne pouvait pas être prévu lors de l'établissement du budget, qui s'était fait huit mois avant cette communication.
- M. Decrey : il est utile de rappeler que chaque parti politique a des représentants à la Fondation qu'un certain nombre d'informations devraient vous être rapportées par ces personnes.

M. Stark : je trouve très désagréable que l'on nous mette au pied du mur.

- Mme Rochat : il est vrai que c'est une situation désagréable, mais je plaide pour l'indulgence et je suis sûre que tout va être entrepris pour que cette situation ne se renouvelle pas.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 20 voix « pour » et 3 voix « contre ».*

M. Broennimann : quand on lit les documents qui nous ont été remis on constate que cette demande est tout à fait fondée et ce serait faire mauvaise guerre de vouloir faire maintenant un examen de la crèche et je pense que l'on pourrait assortir notre vote d'un message afin que la crèche soit organisée d'une manière un peu plus professionnelle et que l'on attende pas six mois pour venir nous demander un crédit complémentaire.

Mme Egger : les socialistes et les verts voteront le crédit demandé ce soir.

M. Grandgirard : le parti radical ne veut pas s'opposer à ce crédit, cependant, nous nous abstiendrons.

La parole n'étant plus demandée Mme Evelyne Despland, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, aliéna 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la demande de crédit budgétaire supplémentaire formulée par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en date du 6 novembre 2003, qui fait part d'un besoin de Fr 89'830,- pour couvrir les dépassements relatifs aux effets rétroactifs de la « Convention collective de travail de la Ville de Genève » ainsi que la baisse des prix de pension payés par les parents,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À LA MAJORITÉ (par 19 voix « pour » et 4 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 89'830,- à titre de subvention complémentaire à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

9. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

10. Projet de motion :

10.1. Déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, concernant la pose de bancs « pour offrir meilleurs confort et convivialité de nos rues, en particulier pour les personnes âgées et mères avec petits enfants ». **(MM-03-03)**.

- M. Guy Loutan, Conseiller municipal, auteur du projet de motion en donne lecture :

La relative concentration des commerces de Thônex essentiellement sur la rue de Genève, oblige les habitants des zones résidentielles à des trajets en voiture ou à pied, et ce malgré les petites distances.

De nombreuses personnes ne conduisant pas ou plus, habitants âgés, femmes enceintes ou avec petits enfants seraient heureuses de trouver des étapes de poses durant ces trajets, et pourquoi pas des occasions de rencontres.

Dans cette idée, le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif à organiser une campagne de pose de bancs régulièrement espacés, solides et confortables (avec dossier SVP contrairement aux bancs des 2 Communes...) le long des trajets entre les zones d'habitats et la rue de Genève.

Chaque fois que possible, un arbre sera planté pour apporter une ombre bienfaisante, et les bancs pourront être de styles variés de façon à rompre la monotonie des grands immeubles et des allées de monoculture.

La discussion est ouverte :

M. Forte : le groupe PDC a étudié avec attention et intérêt la proposition de motion du groupe socialiste et les verts de ce Conseil.

Il nous paraît évident que notre ville doit faire un effort vis-à-vis des personnes âgées, des mères avec petits enfants et finalement vis-à-vis de toute la population en matière de confort dans nos rues.

Toutefois, ce projet a le petit défaut de se limiter à un seul axe de notre ville et nous souhaiterions qu'il soit appliqué éventuellement à d'autres rues de Thônex.

C'est dans cet esprit, positif, que le groupe PDC dépose un amendement à l'invite proposée, amendement qui est le suivant :

- *Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'intégrer ce concept dans le cadre du projet « Espace-rue » ainsi que dans le cadre du réaménagement futur de l'avenue Tronchet.*

M. Favre : les idées fondamentales sont toujours intéressantes et méritent d'être développées. Cependant, comme en peinture, nous avons l'impression d'en mettre une petite touche par-ci, par-là, ce qui nous met, tout le temps, dans l'embarras lorsqu'il faut prendre une option. De plus, vous le faites sous forme de motion qui nous oblige à l'accepter ou à la refuser ce soir.

Si nous votons « oui » ce soir, nous sommes obligés d'appliquer la décision sans en avoir pris la peine de l'étudier, afin de savoir si nous partons dans une bonne direction. Si cela avait été une délibération, je pense que cela aurait été intéressant de l'étudier en commission.

Cependant, nous irons dans le sens de l'amendement proposé par le groupe PDC afin de l'intégrer dans des projets ou situations existantes et espérons qu'à l'avenir ces projets seront traités de manière plus globale.

M. Grandgirard : la motion oblige le Conseil administratif à revenir dans les six mois avec un projet de délibération qui traitera notamment de l'aspect financier du projet.

- M. Détruche : comme vous le savez le but du Conseil administratif est d'harmoniser le mobilier urbain et pour ce faire de ne pas avoir à chercher pendant des mois du matériel de remplacement. Dans vos arguments vous faites mention des bancs qui ont été posés au chemin des Deux-Communes ceux-ci sont laids, peu pratiques et sont déjà dépréciés, mais je vous rappelle que ceux-ci ont été placés sur « domaine privé ».

Au Vote :

- *L'amendement proposé par le PDC au projet de motion est accepté par 20 voix « pour » et 3 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée le projet de motion est voté :

M o t i o n

du groupe socialistes et verts

pour offrir meilleur confort et convivialité de nos rues, en particulier pour les personnes âgées et mères avec petits enfants

- La relative concentration des commerces de Thônex essentiellement sur la rue de Genève, oblige les habitants des zones résidentielles à des trajets en voiture ou à pieds, et ce malgré les petites distances. De nombreuses personnes ne conduisant pas ou plus, habitants âgés, femmes enceintes ou avec petits enfants seraient heureuses de trouver des étapes de poses durant ces trajets, et pourquoi pas des occasions de rencontres.
- À LA MAJORITÉ (par 20 voix « pour » et 3 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

D'inviter le Conseil administratif :

1. À organiser une campagne de pose de bancs régulièrement espacés, solides et confortables (avec dossier, contrairement aux bancs du chemin des Deux-Communes) le long des trajets entre les zones d'habitats et la rue de Genève.
 - Chaque fois que possible, un arbre sera planté pour apporter une ombre bienfaisante, et les bancs pourront être de styles variés de façon à rompre la monotonie des grands immeubles et des allées de monoculture.
2. À étudier la possibilité d'intégrer ce concept dans le cadre du projet « Espace-rue » ainsi que dans le cadre du réaménagement futur de l'avenue Tronchet.

M. Grandgirard demande, qu'à l'avenir, il soit plutôt déposé des projets de délibération afin que l'on puisse les analyser en commissions ce qui éviterait un certain embarras lors des séances plénières.

Mme Stroumza : on pourrait réfléchir à un éventuel changement du règlement en la matière.

M. Grandgirard : attendons d'avoir une certaine pratique du nouveau règlement et nous le corrigerons en conséquence.

11. Propositions du Conseil administratif

11.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

Au nom de mes deux collègues je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2004.

Nous tenons également à remercier M. Jean-Pierre Vincent, chef des espaces-verts, et son équipe pour les décorations et illuminations sur la commune.

12. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite posée par M. Guy Loutan, Conseil municipal du groupe socialistes-verts, lors de la séance du 11 novembre :

12.1. Concernant « la mise en séparatif des eaux de la commune » :

1. La démarche du PGEE sera conforme aux bases légales fédérales et cantonales, ainsi qu'aux directives du service cantonal de l'évacuation de l'eau (SEVAC) concernant l'élaboration du plan général d'évacuation de l'eau. Elle sera orientée en vue de répondre aux nouvelles exigences de la loi fédérale sur la protection des eaux (Leaux) du 24 janvier 1991, qui introduit le principe d'une protection qualitative et quantitative des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que la notion d'eaux à évacuer polluées et non polluées. Les eaux polluées sont définies comme étant *"les eaux à évacuer qui sont de nature à contaminer l'eau dans laquelle elles sont déversées"*. Ainsi, l'évacuation des eaux doit maintenant se faire en tenant compte de la capacité effective du milieu récepteur. Par ailleurs, la gestion différenciée des eaux à la parcelle devient primordiale.
- 2 et 3. Les communes de Vandoeuvres, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex se sont groupées pour élaborer leur plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Afin d'attribuer, dans les délais, le mandat d'étude à un groupement de bureaux d'ingénieurs ad hoc, les communes ont décidé de faire établir un cahier des charges et de procéder à un appel d'offre selon les règles AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics) en vigueur. Le programme prévisionnel de cette démarche, actuellement en cours, prévoit une adjudication du mandat en août 2004. En ce qui concerne le réseau d'assainissement communal, ce dernier est réalisé en système séparatif à environ 95 %.
4. Le SEVAC (Service cantonal de l'évacuation de l'eau) a estimé le coût de l'étude du PGEE pour Thônex à Fr 442'820,-. Le montant de la subvention fédérale sera, en principe, de Fr 154'987,-. En vertu de la décision de l'OFEFP du 12 septembre 2002 concernant l'octroi de subventions fédérales pour la réalisation des PGEE des 45 communes genevoises, ces indemnités ne seront allouées que si les travaux de planification, adjugés selon le cahier des charges, ont commencé dans les deux ans qui suivent sa notification, soit avant le 11 septembre 2004.
- 5 et 6 Il n'est pas prévu de répartition financière entre la Commune et les propriétaires privés pour l'étude du PGEE.

Puis, M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la deuxième question écrite posée par M. Guy Loutan, Conseil municipal du groupe socialistes-verts, lors de la séance du 11 novembre :

12.2. M. Guy Loutan, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts, concernant « le problème de sécurité aux Jumelles - 59, rte de Mon-Idee » :

1. Il convient tout d'abord que la Commune n'a pas la compétence légale pour s'insérer dans la gestion des immeubles dits "D2", soit avec encadrement social puisque ceux-ci sont rattachés à l'aide à domicile, organisme cantonal.
2. Toutefois, le Conseil administratif étant lui aussi sensible au bien-être de tous les habitants de Thônex, il a transmis la question de M. LOUTAN aux organismes suivants, soit :

- les Fondations immobilières de droit public, propriétaire de l'immeuble,
- la direction générale des centres d'action sociale et de santé.

afin d'obtenir des éclaircissements sur ce qui se passe aux "Jumelles".

3. Une réponse lui est parvenue dans la lettre envoyée le 5 décembre 2003 par la direction générale des CASS et dont nous indiquons ci-dessous de larges extraits :

- les immeubles avec encadrement social sont rattachés à l'aide à domicile depuis 1994 ;
- l'encadrement dans ce type de structure est plus léger que dans un établissement médico-social et ne garantit pas une présence sur place du personnel 24 heures sur 24.
Le public en est informé par la plaquette de la FSASD⁽¹⁾ ;
- néanmoins, aux Jumelles, les locataires disposent tous d'un système de sécurité avec liaison phonique qui leur permet d'avoir de l'aide d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette aide est apportée par :
 - l'équipe d'encadrement social la journée de 8h. à 17h., du lundi au vendredi ;
 - un permanent nocturne présent sur place de 19h. à 7h., 7 jours sur 7 ;
 - à distance par la ligne d'accueil des demandes (LAD) de la FSASD pour toutes les autres plages horaires.

Dans ce dernier cas, une infirmière du centre d'action sociale et de santé (CASS) le plus proche est appelée à se déplacer en urgence. Elle dispose d'une clé d'un coffre où sont entreposées les clés des locataires ayant accepté de la confier pour les interventions urgentes.

- Depuis la reprise de cette activité par l'aide à domicile, il n'y a pas eu, aux Jumelles, de situation de personne décédée et retrouvée après 3 jours seulement ⁽²⁾. Toutefois, un tel accident ne peut être totalement exclu dans la mesure où les locataires n'ont pas l'obligation de confier une clé de leur appartement au personnel et que, par respect de la sphère privée, le personnel n'assume pas un contrôle journalier mais se tient à disposition pour répondre aux demandes.
- En ce qui concerne les cas d'urgence où les personnes pourraient attendre seules un temps prolongé, une liaison phonique est établie entre la personne en difficulté et la LAD, afin de prendre la mesure de la situation et maintenir le dialogue pour rassurer la personne.

En fonction des disponibilités du personnel sur place, telles que décrites ci-dessus et selon les besoins, la FSASD peut faire appel à d'autres services d'urgence, comme par exemple, les pompiers, SOS-médecins, etc.

⁽¹⁾ à disposition auprès du secrétariat de la Mairie.

⁽²⁾ selon un entretien entre le soussigné et M. BORGEL, actuel responsable de l'immeuble "Les Jumelles", il semble que le décès mentionné dans la question de M. LOUTAN remonte à 13 ans...

M. Decrey : votre question a mis M. Borgel dans l'embarras, compte tenu de l'ancienneté du cas mentionné dans votre question. Avant de poser de telle question il serait bien que vous vous renseigniez auparavant.

Puis, M. Forte donne lecture de deux nouvelles questions écrites :

- 12.3. Déposée par les membres du groupe Démocrate-Chrétien représenté par Mesdames Doris Constantin, Sophie Desjacques Carnegie, Jacqueline Tomasini et M. Fabiano Forte, Conseillers municipaux, concernant la demande d'appel au Fonds énergie des collectivités publiques.

Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Le Grand Conseil a voté en 1998 la loi instituant deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie dont les buts sont les suivants :

Art. 1 - Buts :

- a) d'encourager le développement des énergies renouvelables,
- b) d'encourager les économies d'énergies,
- c) de diminuer la dépendance du canton par rapport à l'énergie d'origine nucléaire,
- d) de diminuer les émissions cantonales de CO₂ et de NOx de façon à respecter les normes fédérales en matière de bruit et de qualité de l'air,
- e) d'inciter les propriétaires d'installations de production et de consommation d'énergie à réaliser des travaux permettant le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergies,
- f) d'encourager la création et le développement d'entreprises oeuvrant dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- g) d'encourager le savoir-faire, la formation et le perfectionnement professionnel dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- h) de maintenir et de créer des emplois dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Ce fonds est issu de la perte du rabais de 20% qui était octroyé par les SIG à la Ville de Genève aux communes genevoises et à l'État de Genève. Il est destiné aux projets à faible temps de retour et octroyé sous forme de subvention pour un certain nombre de travaux.

Est-ce que le Conseil administratif fait ou compte faire appel à ce fonds pour les travaux entrant dans le cadre de la loi précitée permettant ainsi de substantielles économies financières et d'énergie ?

- 12.4. Déposée par les membres du groupe Démocrate-Chrétien représenté par Mesdames Doris Constantin, Sophie Desjacques Carnegie, Jacqueline Tomasini et M. Fabiano Forte, Conseillers municipaux, concernant la possibilité d'accueil des sans abris dans les locaux de la protection civile à Thônex durant l'hiver.

Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

A Genève, en principe, personne ne devrait passer la nuit dans la rue et ce plus particulièrement en hiver. Malheureusement, il faut constater que la paupérisation touche également notre pays, notre canton, voire notre commune avec tout son lot de situations particulièrement difficiles que nous ne pouvons accepter.

Sur Genève, les structures d'accueil tournent à plein régime et le point du 31 décembre ne peut accueillir plus d'hôtes.

Partant, les auteurs de cette question écrite, souhaiteraient savoir si le Conseil administratif pense engager une politique d'accueil des sans abris durant l'hiver en collaboration avec le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) et divers autres partenaires comme Emmaüs, l'Armée du Salut ou encore la Croix-Rouge.

13. Propositions individuelles et questions

13.1. Plan financier quadriennal

Mme Stroumza : je rappelle que ce plan doit être envoyé pour examen à la commission des Finances.

– Mme Rochat : ceci serait fait lors d'une prochaine séance.

13.2. Journal « Le Chênois »

Mme Jaquet informe que la nouvelle rédactrice en chef du journal « Le Chênois » a été nommée, il s'agit de Mme Lorenzini et prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2004.

*

La séance est levée à 23h.20.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. José FISCHER

M. Philippe GUEx

Thônex, le 7 mars 2005 - PHG/vp

PV/cm/16-12-2003